

*Projet présenté par les députés :
Mmes et MM. Céline Amaudruz, Stéphane
Florey, Christo Ivanov, Christina Meissner,
Antoine Bertschy et Patrick Lussi*

Date de dépôt : 16 novembre 2010

Proposition de motion

Les automobilistes pris en otage par le Conseil d'Etat : halte à la paralysie routière organisée!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'art. 10 de la Constitution fédérale garantissant la liberté personnelle ;
- l'art. 9 de la Constitution fédérale protégeant contre l'arbitraire de l'Etat ;
- l'art. 7 de la Constitution fédérale garantissant le respect de la dignité humaine ;
- l'art. 160A de la Constitution genevoise garantissant le libre choix du mode de transport ;
- l'art. 160B de la Constitution genevoise prévoyant que le réseau routier doit répondre aux besoins de mobilité de la population, des entreprises et des visiteurs par une bonne accessibilité de l'agglomération urbaine et de l'ensemble du territoire cantonal ;
- la politique désastreuse du Conseil d'Etat en matière de mobilité individuelle ;
- que de multiples chantiers paralysent les voies de circulation ;
- que la circulation automobile est impossible à Genève ;
- que les embouteillages coûtent cher aux entreprises et aux commerces ;
- que les Genevois ne peuvent plus se servir de leur véhicule librement ;
- que les Genevois ne disposent plus de places de parking en suffisance ;
- que les citoyens sont contraints par l'Etat à commettre des infractions puis sont extorqués par ce dernier,

invite le Conseil d'Etat

- à soumettre au Grand Conseil un nouveau calendrier des travaux garantissant que le canton ne soit pas engorgé à plusieurs endroits en même temps ;
- à geler les travaux non urgents dans l'intervalle ;
- à coordonner les divers services de l'Etat dans le but d'accélérer les travaux ;
- à ordonner un moratoire des amendes d'ordre délivrées par la Fondation des parkings et par la gendarmerie, ainsi que la suspension de la taxe automobile durant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le chaos provoqué par l'absence de volonté politique en matière de mobilité individuelle a atteint des sommets ! Les Genevois perdent plus de temps pour traverser leur ville et se rendre par exemple à la gare ou à l'aéroport que le temps qu'ils mettraient pour aller à Lausanne en train ou à Nice en avion.

Non, ce n'est pas la fatalité qui frappe notre canton ! Non, nos concitoyens ne sont pas plus lents à se mouvoir que les autres confédérés ! L'encombrement de nos artères de circulation n'est non plus pas arrivé du jour au lendemain. La bombe à retardement provoquée par la piètre politique de nos autorités en matière de mobilité individuelle vient d'exploser à la figure des Genevois. Dans un contexte tendu résultant d'un déficit chronique d'investissements dans les transports privés, nos autorités ont eu la bonne idée de lancer simultanément un nombre effarant de chantiers, principalement en faveur des transports publics, qui, on le sait, malgré des investissements conséquents, ne voient pas leur part de marché augmenter.

Une ville ou une région qui souhaite évoluer et vivre avec son temps doit certes réaliser divers aménagements, susceptibles d'engendrer des nuisances. Toutefois, le bon sens voudrait que l'on n'effectue pas plusieurs chantiers en même temps à divers points névralgiques.

En se moquant des automobilistes genevois, nos autorités foulent aux pieds la Constitution genevoise qui garantit le libre choix du mode de transport, alors qu'actuellement l'usage d'un véhicule privé dans les rues de Genève relève de l'exploit. En outre, le réseau routier ne peut plus répondre aux besoins de mobilité de la population, contrairement aux principes mentionnés par l'art. 160B de notre Constitution cantonale. C'est un fait : les Genevois ne peuvent plus se servir de leur véhicule librement !

Alors que les entreprises genevoises voient échapper au profit d'entreprises étrangères l'essentiel de la manne financière des travaux, la paralysie routière ne manque pas de nuire à nos entreprises ! Tous les corps de métier qui empruntent le réseau routier sont concernés : cela va du maçon au traiteur en passant par le propriétaire d'autocar qui tente de faire visiter notre ville à des touristes. Les commerces, eux, voient leur clientèle diminuer, dissuadée de venir les fréquenter s'ils ne peuvent pas faire usage de leur véhicule. Ainsi, en s'attaquant aux petites et moyennes entreprises

usagères de la route et pourvoyeuses de postes de travail, c'est à l'emploi qu'on s'attaque, ce qui est irresponsable quand on connaît le taux de chômage élevé qui frappe notre canton !

Quant aux citoyens contraints d'utiliser leur voiture, c'est une cascade d'embûches qui leur sont réservées au moindre faux pas par une armada d'agents municipaux ou de la Fondation des parkings exerçant leur art de façon diligente dans nos rues au profit de leurs employeurs respectifs ! Il est vrai qu'il est plus facile de s'attaquer au citoyen lambda dont le domicile légal se trouve à Genève plutôt que de s'en prendre aux véritables réseaux criminels étrangers qui gangrèment Genève...

La situation qui prévaut actuellement n'est plus soutenable. Les automobilistes passent des heures piégés dans les bouchons causés par les innombrables chantiers. Enfin, lorsqu'ils cherchent à stationner leur véhicule, les automobilistes doivent s'armer de patience pour trouver une place de parc, puisque l'Etat s'efforce de les supprimer ! Bien qu'il s'évertue à entraver la circulation automobile, l'Etat ne renonce cependant pas à percevoir la taxe automobile. Alors que l'impôt est une contribution versée à la collectivité publique sans contrepartie, une taxe est la contrepartie d'une prestation spéciale ou d'un avantage particulier appréciable économiquement accordé par l'Etat à un citoyen particulier. On peut se demander quels sont encore les avantages ou contreparties qui justifient le maintien de la taxe automobile dans la situation que nous connaissons. La suspension de la taxe automobile s'impose donc pendant la durée des travaux du TCOB.

Le capharnaüm routier s'explique aussi par l'ouverture d'un nombre de chantiers trop élevé que les services de l'Etat, incapables de collaborer entre eux efficacement, ne sont pas à même de coordonner, ce qui entraîne leur éternisation. Genève, en comparaison avec d'autres villes européennes, tarde à boucler ses chantiers. Par ailleurs, d'autres travaux viennent s'ajouter aux travaux du tram TCOB qui paralysent déjà les principaux axes de circulation. Pour ces raisons, le gel de tous les chantiers dont la réalisation n'est pas impérative est demandé. Pour les travaux dont l'exécution s'avère nécessaire, une amélioration de la collaboration entre services de l'Etat, même s'ils dépendent de départements différents, est requise.

En définitive, le respect du principe constitutionnel du libre choix du mode de transport, voulu par le peuple, oblige le Conseil d'Etat à mener une politique de mobilité conforme à ce principe, en soumettant un nouveau calendrier des travaux ne menant pas au blocage généralisé des principales artères routières.

En outre, l'Etat discrédite sa propre autorité en créant des situations absurdes et un danger généralisé qui rend impossible le respect des règles de circulation dont il sanctionne par ailleurs les violations.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à cette motion.